



La Chaîne du Cœur : les nouvelles de notre association et de la famille que nous accompagnons

mai 2020

Hébergement

Nadine et ses enfants sont accueillis depuis le 13 avril et jusqu'à la fin du confinement à la Maison Notre Dame de Longpont-sur-Orge, grâce à l'amabilité de Frédéric Gatineau, recteur de la Basilique de Longpont, que nous remercions.

Encore un grand merci aux familles qui les ont hébergés depuis plus de six mois.

La famille peut à présent expérimenter une vie plus autonome. Elle tend à subvenir à ses besoins, avec l'aide notamment du Secours Catholique, relayé ensuite par l'Épicerie sociale. Les membres de notre association restent à proximité et à l'écoute pour répondre aux demandes et soutenir les démarches à accomplir.

Scolarité

Les enfants sont tous les trois scolarisés, respectivement en classe de première, de troisième et de CM2. Dans le contexte du confinement, ils poursuivent leur scolarité en ligne. Malheureusement le stage de l'aînée, Nora, n'a pu avoir lieu.

Situation administrative

Les réponses aux démarches entreprises depuis plusieurs mois concernant l'obtention de l'Aide Médicale d'Etat et d'un titre de séjour ont pris du retard du fait de la situation actuelle. La préfecture annonce la reprise progressive du Service des Etrangers sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois à partir de la fin mai...

Emploi

Nadine, ayant l'équivalent d'un diplôme d'aide-soignante, a postulé dans des EHPAP, tout en précisant sa situation administrative. Des contacts sont en cours.

Logement

L'hébergement à Longpont est lié à l'absence de pèlerins du fait de l'impossibilité actuelle des déplacements. Cela reste donc une solution provisoire. Nos appels via des réseaux de solidarité n'ayant pas abouti,

nous relançons notre recherche d'un logement durable, dans le secteur locatif.

Avec les critères suivants :

- Deux ou trois pièces (minimum 40 m²)
- Desservi par les transports en commun (bus, RER) permettant d'accéder notamment à Etampes où Nora est scolarisée
- Budget mensuel : 850 € maximum, charges et assurances comprises

Besoin de vos dons réguliers

Nous remercions toutes les personnes qui ont déjà effectué des dons. Ceux-ci ont permis d'indemniser les familles accueillantes et de faire face aux premières nécessités. A présent, ils permettront d'équiper un logement et d'assumer l'ensemble des frais liés à la signature d'un bail (env. 3 mois de loyer). Mais au-delà, **nous manquons de visibilité sur la régularité des versements à venir qui devront nous permettre d'assurer le paiement d'un loyer** jusqu'à l'obtention de papiers pour Nadine. Aussi nous vous demandons de nous indiquer

- si vous comptez faire des versements réguliers, même minimes
- si vous acceptez de recevoir en début de mois un message de rappel pour ne pas oublier
- si vous optez pour un virement automatique (RIB ci-joint) et si vous avez besoin d'aide pour le mettre en place.

Nous vous invitons également à faire connaître l'association autour de vous afin de trouver de nouveaux donateurs.

Plus que jamais, nous avons besoin de la participation de chacun. Nous comptons sur vous, adhérents et donateurs, pour concrétiser notre Chaîne du Cœur. Adresser vos chèques à J.F. Logié 17, rue Edouard Branly 91240 St-Michel-sur Orge.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour répondre à vos questions et accueillir vos propositions.

Crédit Mutuel

RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	06184	00020217201	12	EUR

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8061 8400 0202 1720 112

Domiciliation
CCM SAINT MICHEL SUR ORGE
80 RUE DE MONTLHERY
91240 ST MICHEL SUR ORGE
☎ 01 69 80 18 28

Domiciliation
CCM SAINT MICHEL SUR ORGE

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Titulaire du compte (Account Owner)
LA CHAINE DU COEUR
CHEZ CENTRE JEAN XXIII
76 AV DE LA GDE CHI DU PARC
91700 STE GENEVIEVE DES BOIS

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ